

SEANCE N° 2
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le douze mars à vingt heures,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/03/2020
Date d'affichage en Mairie : 04/03/2020

Présents : BREJON Hervé, LEROUX Gilbert, BOUILLAUD Sylvia, PERRAUD Hubert, MURZEAU Stéphane, RETAILLEAU Marie-Madeleine, GAUDICHEAU Aline, BIZON Marie-Christine, BRIN Stéphane, GRELLIER Fabien, GABORIEAU Frédéric, BOSSARD Valérie, MANCEAU Sandrine,
Absents excusés : RINEAU Marie-Christine donne pouvoir à BREJON Hervé
Secrétaire de séance : BIZON Marie-Christine

1 - COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE COMMERCES (délibération N°2020-005)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget COMMERCES de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion – budget COMMERCES - du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2020-006)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget PRINCIPAL de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion – budget PRINCIPAL - du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

3 - COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BERNARDIERE (délibération N°2020-007)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion – budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE - du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 - COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 (délibération N°2020-008)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion – budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 - du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE COMMERCES (délibération N°2019-009)

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur PERRAUD, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget COMMERCES 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2019

Dépenses : 1 458,39€

Recettes : 20 021,88€

Excédent de fonctionnement : 18 563,49€

Investissement 2019

Dépenses : 17 860,85€

Recettes : 13 326,63€

Déficit d'investissement : - 4 534,22€

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2018	Réalisé 2019	Résultat clôture 2019
Fonctionnement	13 326,63€, affecté en totalité à l'investissement	18 563,49€	18 563,49€
Investissement	- 10 563,18€	- 4 534,22€	- 15 097,40€
Total			3 466,09€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte administratif du budget COMMERCES 2019.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2020-010)

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur PERRAUD, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget PRINCIPAL 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2019

Dépenses : 660 073,90€

Recettes : 793 492,57€

Excédent de fonctionnement : 133 418,67€

Investissement 2019

Dépenses : 327 437,53€

Recettes : 667 828,84€

Excédent d'investissement : 340 391,31€

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2018	Réalisé 2019	Résultat clôture 2019
Fonctionnement	146 452,81€	133 418,67€	279 871,48€
Investissement	324 974,83€	340 391,31€	665 366,14€
Total			945 237,62€

RAR Dépenses : 307 202,16€

RAR recettes : 116 728,33€

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte administratif du budget PRINCIPAL 2019.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT LA BERNARDIERE (délibération N°2020-011)

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur PERRAUD, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2019

Dépenses : 131 717,82€

Recettes : 154 232,18€

Excédent de fonctionnement : 22 514,36€

Investissement 2019

Dépenses : 195 000,00€

Recettes : 27 238,32€

Déficit d'investissement : -167 761,68€

Soit le tableau suivant :

	Résultat clôture 2018	Réalisé 2019	Résultat clôture 2019
Fonctionnement	253 908,01€	22 514,36€	276 422,37€
Investissement	142 761,68€	-167 761,68€	-25 000,00€
Total			251 422,37€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2019.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 (délibération N°2020-012)

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur PERRAUD, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement 2019

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00€

Résultat de fonctionnement : 0,00€

Investissement 2019

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00€

Résultat de fonctionnement : 0,00€

Soit le tableau suivant :

	Réalisé 2019	Résultat clôture 2019
Fonctionnement	0,00€	0,00€
Investissement	0,00€	0,00€
TOTAL		0,00€

Aucun reste à réaliser.

Hors la présence de M BREJON, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 3 2019.

9 - AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET COMMERCES 2020 (délibération N°2020-013)

Vu le Compte de gestion 2019 du comptable approuvé par délibération ce même jour,

Vu le Compte administratif 2019 du budget COMMERCES approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est de : 13 326,63€, affecté en totalité à l'investissement

Considérant que le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement est de : - 10 563,18€

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est de : 18 563,49€

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019 est : - 4 534,22€

Considérant les restes à réaliser pour un montant de 0€

Le résultat de clôture de fonctionnement 2019 est donc de : 18 563,49€

Le résultat de clôture d'investissement 2019 est donc de - 15 097,40€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFECTE les résultats de la manière suivante au budget COMMERCES 2020 :

Compte 001 – Dépenses d'investissement (déficit d'investissement reporté) : 15 097,40€

Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 18 563,49€

10 - AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2020 (délibération N°2020-014)

Vu le Compte de gestion 2019 du comptable approuvé par délibération ce même jour,
Vu le Compte administratif 2019 du budget PRINCIPAL approuvé par délibération ce même jour,

Considérant que le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est de : 146 452,81€,
Considérant que le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement est de : 324 974,83€

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est de : 133 418,67€
Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019 est de 340 391,31€
RAR Dépenses : 307 202,16€
RAR recettes : 116 728,33€

Le résultat de clôture de fonctionnement 2019 est donc de : 279 871,48€
Le résultat de clôture d'investissement 2018 est donc de 665 366,14€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFECTE les résultats de la manière suivante au budget PRINCIPAL 2020 :

Compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement) :
665 366,14€

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 279 871,48€

11 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2020-015)

MARCHES PUBLICS

Marché public d'un montant de 570,00€ TTC avec l'entreprise Boca Sèvre pour des travaux d'égauge
Marché public d'un montant de 3 282.60€ TTC avec l'entreprise ETA Roturier pour des travaux de taillage des haies bocagères et d'ornement
Marché public d'un montant de 5 218,56€ TTC avec l'entreprise Trichet Environnement pour les clôtures du chemin piétonnier
Marché public d'un montant de 218,40€ TTC avec l'entreprise DL System pour la fourniture d'une plaque pour l'arbre des naissances
Marché public d'un montant de 10 505,11€ TTC avec l'entreprise Fauchet pour l'installation d'une pompe à chaleur à la Mairie
Marché public d'un montant de 3 336,00€ TTC avec l'entreprise Métallerie Soulard pour les travaux de réparation de l'entrée du cimetière

Le conseil municipal prend acte de ce compte rendu

QUESTIONS DIVERSES

- Mobilier future bibliothèque : 3 entreprises ont communiqué leurs devis et ceux-ci vont être étudiés par rapport au cahier des charges par les élus
- Point sur le chantier de la bibliothèque : M. le Maire informe les élus que la première réunion de chantier a eu lieu et que les travaux doivent commencer S15-S16.
- Chemin piétonnier route de St Martin : Hubert PERRAUD présente les terrains qui seront à acquérir ou échanger pour la réalisation du sentier.
- Barrière chemin piétonnier : La majorité des élus préfèrent l'installation d'un dispositif de sécurité en S.
- Information SDIS : M. le Maire a présenté la nouvelle carte d'intervention des pompiers sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.

BREJON Hervé	PERRAUD Hubert	BOSSARD Valérie
BOUILLAUD Sylvia	GABORIEAU Frédéric	LEROUX Gilbert
BIZON Marie-Christine	BRIN Stéphane	GAUDICHEAU Aline
GRELLIER Fabien	MANCEAU Sandrine	MURZEAU Stéphane
RETAILLEAU Marie-Madeleine	RINEAU Marie-Christine	